

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

## SEANCE DU VENDREDI 11 MARS 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

L'an deux mil dix-vingt-deux, le vendredi 11 mars à 20h 30, sur convocation du 07 mars, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laëtitia CHAUVEAU, Karine ABBAMONTE, Nathalie COCHEREAU et Messieurs SERRE Frédéric, LEJARDS Romain, RIVET Laurent, Alexis CAZÉ-CHANLONG, René CHIVRACQ et Bastien HUARD

Absents excusés BAND'HOU Pauline : pouvoir à Mme COCHEREAU.

Secrétaire de séance : M Chivracq

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

M le Maire ouvre la séance en annonçant que la commune accueillera son nouvel employé communal le 01 avril 2022. M Lebrun Frédéric arrive sur la commune par mutation.

### **Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Primitif Photovoltaïque**

M le Maire présente le résultat du compte administratif du compte administratif 2021

Section de Fonctionnement 2021 : Aucune dépense ni recette

Section d'investissement

Dépenses : 17 222.51€

Recettes 353 254€

Prêt 337 856€

Subvention 15 398€

Report en 2022 : Excédent en investissement de 336 031.49€

Après avoir fait cet exposé, M le Maire sort de la salle et M Serre Frédéric, doyen de séance, passe au vote  
Votant 09 (le pouvoir de Mme Band 'hou est caduque pour les votes de comptes administratifs et des budgets)  
Pour 09

Le compte administratif 2021 Photovoltaïque est approuvé à l'unanimité des votants.

### **Vote du Budget Primitif Photovoltaïque 2022**

Retour de M le Maire.

M le Maire fait les propositions suivantes pour le budget 2022

Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 605€

Section d'Investissement

Dépenses : 279 485€

Recettes 365 649.49€

La section n'est pas équilibrée et cela est dû à la reprise excédentaire du compte administratif 2021.

Après avoir fait cet exposé, M le Maire passe au vote  
Votant 10

Pour 10

Le budget primitif 2022 Budget Photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

### **Vote du Compte Administratif 2021 EAU**

	Résultat de clôture 2020	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	32 092.20	- 11 641.49	22 591.20	43 041.91
Investissement	- 11 641.49		21 159.43	9 517.94
	20 450.71		43 750.63	52 559.85

Après avoir fait cet exposé, M le Maire sort de la salle et M Serre Frédéric, doyen de séance, passe au vote  
Votant 09

Pour 09

Le compte administratif 2021 Eau est approuvé à l'unanimité des Votants

### **Vote du Budget Primitif EAU 2022**

Retour de M le Maire.

M le Maire fait les propositions suivantes pour le budget 2022

Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 81 541.91 €

Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 000€

Après avoir fait cet exposé M le Maire passe au vote

Pour 10.

Le budget primitif Eau 2022 est adopté à l'unanimité

M Cazé demande que l'on note dans le compte rendu que des analyses sont faites par le laboratoire chez des particuliers. Les techniciens doivent prélever l'eau un peu partout sur la commune

### **Vote du Compte Administratif 2021 Commune**

	Résultat de clôture 2020	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	212 806.57	-8 569.10	6 220.54	210 458.01
Investissement	-8 569.10		3 757.87	- 4 811.23
	204 237.47		9 978.41	205 646.78

Après avoir fait cet exposé, M le Maire sort de la salle et M Serre Frédéric, doyen de séance, passe au vote  
Votant 09

Pour 09

Le compte administratif 2021 Commune est approuvé à l'unanimité des Votants

## **Vote du Budget Primitif Commune 2022**

Retour de M le Maire.

M le Maire fait les propositions suivantes pour le budget 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses 329 605.11€

Recettes 379 605.01€

La section est présentée en sur équilibre

Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 147 372.23€

Après avoir fait cet exposé M le Maire passe au vote

Pour 10.

Le budget primitif Commune 2022 est adopté à l'unanimité

## **Vote des taux des impôts Fonciers Bâtis et Non Bâtis**

M le Maire informe que la commune n'a pas touché aux taux d'imposition depuis 2018, pour mémoire :

Taux d'habitation 9.32%-Taux Foncier 13.14% Taux Foncier Non Bâti 26.44%.

M le Maire précise que le budget a été présenté sans augmentation des recettes d'imposition.

Cependant M le Maire expose que pour que la commune puisse bénéficier du Fonds de Péréquation Intercommunale, il convient que l'ensemble des communes membres fasse un effort fiscal en maintenant le potentiel fiscal. Mme Cochereau demande ce qu'est un potentiel fiscal. Mme Chauveau répond que c'est l'effort fiscal, le taux d'imposition voté par la commune. En fait une commune qui n'augmente pas, de temps en temps, ces taux est considéré comme potentiellement 'riche' (si elle n'augmente pas ces impôts c'est qu'elle a suffisamment de richesse donc pas besoin d'aide de l'Etat). Mme Cochereau trouve cela navrant.

M le Maire, afin de poursuivre l'effort fiscal propose une augmentation des taux de 1% soit

Taxe Foncière 13.27%

Taxe Foncière Non Bâti 26.44%

Cette augmentation entrainera une recette supplémentaire de 800€

La question est soumise au Vote

Contre 2-Abstention 4-Pour 5 (4 + un pouvoir)

L'augmentation des taux fonciers est adoptée à la majorité.

## **Travaux Cimetière**

M le Maire demande aux élus de proposer un emplacement pour les Cave-urnes du cimetière. Mme Chauveau propose que la commission se réunisse le Samedi 26 Mars à 9h en mairie.

## **Délibération Taxe d'Aménagement**

M le Maire propose de reconduire les taux des 2 taxes d'aménagements pour mémoire

Dans le bourg et les zones constructibles ou les réseaux publics sont existants : taxe d'aménagement de 5%  
Dans les zones ou les réseaux publics ne sont pas existants : taxe d'aménagement de 20%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de ces taux.

### **Remboursement Mme Chauveau et M Daniel**

Mme Chauveau a fait bénéficier à la commune de ces réductions au magasin Leroy-Merlin pour du petit matériel portatif : Combo 3 outils Ryobi One + Brushless et un coffret de 100 forets dexter. Montant de la dépense 351.45€

M Daniel a refait 9 clés de la mairie, d'habitude les clés peuvent être refaites au magasin de Super U, ou la commune a un compte mais pour ces clés, Super U n'avait pas les modèles. De ce fait les clés ont été refaites au magasin Leclerc à Barjouville. Montant de la dépense 54€

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement de ces sommes à Mme Chauveau et M Daniel.

### **Plantation Haies et Arbres**

Le conseil valide la plantation des arbres, les implantations seront vu le samedi 26 mars

### **Demande de M Lejards Vente de la portion du chemin n 47**

M Lejards sort de la salle

La commission Chemin s'est rendu au chemin n 47 suite à la demande de M Lejards qui souhaite acheter la portion restante suite à l'aménagement foncier. Un transformateur est situé au début de ce chemin. La société Synelva a fait savoir qu'il est impératif que le transformateur soit accessible et que le véhicule d'intervention puisse être stationner à côté.

De plus, s'agissant d'un chemin la réglementation impose :

Faire une annonce à la population

Faire une enquête publique

Le réseau d'eau passe sous le chemin, une servitude devra être notifié

Au vu de ces constats, la commission chemin informe qu'elle ne s'oppose pas à la vente mais avec les restrictions suivantes

La portion du chemin vendu sera située après le transformateur.

Les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur

Les frais de l'enquête publique seront à la charge de l'acheteur

Tous les frais annexes seront à la charge de l'acheteur

Le prix est de 1€ le m<sup>2</sup>

Au vu du réseau d'eau sous le chemin, une servitude sera notifiée

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de valider la demande de M Lejards aux conditions mentionnées ci-dessus, à savoir

La portion du chemin vendu sera située après le transformateur.

Les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur

Les frais de l'enquête publique seront à la charge de l'acheteur

Tous les frais annexes seront à la charge de l'acheteur

Le prix est de 1€ le m<sup>2</sup>

Au vu du réseau d'eau sous le chemin, une servitude sera notifiée.

Un courrier sera envoyé en ce sens à M Lejards Romain  
Retour de M Lejards

M le Maire fait le compte rendu de la décision du conseil.

### **Demande de Subvention**

Les amis du Jumelages le conseil ne donne pas suite.

### **Informations et questions diverses**

Présidentielle 10 et 24 Avril 2022 permanence du bureau de voté jusqu'à 19h.  
Législatives 12 et 19 Juin 2022

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h44

Le Maire

Le Secrétaire

Les Elus